



Déclaration d'intention PAPI – Bassin versant de la Lys

PAPI Lys 4

Porteur du projet : SYMSAGEL - EPTB-Lys – Sarah Vanneste

Version 1 du 14/10/2024



Sommaire

<i>I.</i>	<i>Motivations et raisons d'être du PAPI.....</i>	<i>3</i>
<i>II.</i>	<i>Périmètre du PAPI – Liste des communes.....</i>	<i>5</i>
<i>III.</i>	<i>Incidences potentielles sur l'environnement</i>	<i>9</i>
<i>IV.</i>	<i>Solutions envisagées</i>	<i>10</i>
<i>V.</i>	<i>Modalités de concertation préalable du public</i>	<i>11</i>

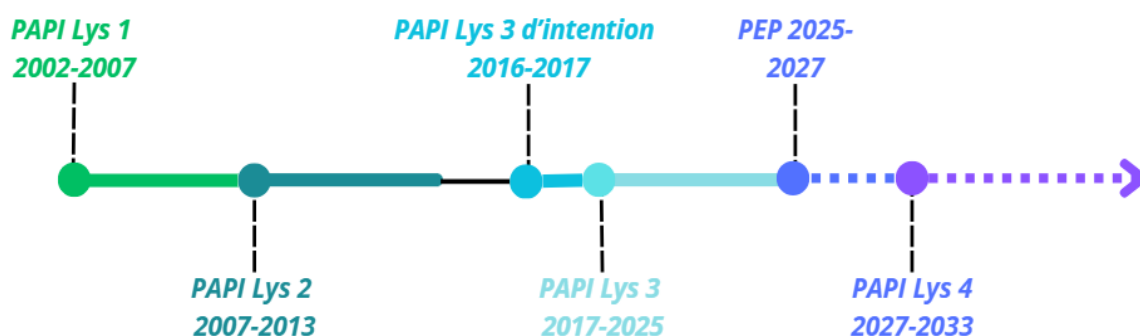
I. MOTIVATIONS ET RAISONS D'ETRE DU PAPI

Au cours de ces dernières décennies, le bassin versant de la Lys a été fortement touché par des inondations. Les récents épisodes de crues de novembre 2023 et janvier 2024 rappellent, une fois de plus, la nécessité de poursuivre les actions de sensibilisation, de prévention et de réduction de la vulnérabilité du territoire, face à ce risque. Le changement climatique amplifie la fréquence et la gravité des épisodes pluvieux exposant les habitants à des risques plus importants. Les actions de prévention du risque inondation doivent permettre de rendre le territoire résilient face à ces phénomènes.

Le Syndicat Mixte pour le SAGE de la Lys (SYMSAGEL) a été créé par arrêté préfectoral du 22 décembre 2000. L'arrêté préfectoral du 28 décembre 2009 a reconnu le SYMSAGEL en qualité d'Etablissement Public Territorial de Bassin devenant ainsi l'EPTB-Lys. Cet arrêté lui confère la légitimité requise par l'article L213-2 du Code de l'Environnement pour organiser, en son nom propre et à l'échelle du bassin hydrographique de la Lys, la prévention des inondations, la gestion équilibrée de la ressource en eau ainsi que la préservation et la gestion des zones humides.

Depuis plusieurs années, les acteurs locaux du bassin versant de la Lys contribuent activement à réduire ce risque en labélisant, depuis 2002, les Programmes d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Ces programmes d'actions sont portés par le SYMSAGEL :

- **PAPI Lys 1** : 2002-2007 ;
- **PAPI Lys 2** : 2007-2013 ;
- **PAPI Lys 3 d'intention** : 2016 -2017 ;
- **PAPI Lys 3** : labellisé le 12 octobre 2017 ; s'achève au 31 décembre 2025.



Ces programmes ont permis la mise en œuvre de nombreuses actions, tant sur le plan de la sensibilisation et de la prise de conscience des acteurs et habitants sur le risque inondation, que sur l'aménagement d'ouvrages destinés à réduire la fréquence d'atteinte des enjeux.

Avec l'intensification des effets du changement climatique, les élus du Syndicat Mixte ont choisi de s'engager dans un nouveau programme d'actions, le PAPI Lys 4, afin de poursuivre les animations et la sensibilisation des habitants, des élus et acteurs du territoire à la culture du risque.

Ce nouveau programme permettrait de poursuivre également les actions relatives à la réduction de la vulnérabilité du territoire, tout en étudiant les nouvelles possibilités de réduction des débits qui atteignent les lieux habités, avec une approche basée, principalement, sur les solutions fondées sur la nature. Ces approches doivent permettre de renforcer la résilience du territoire, face à l'évolution des conditions climatiques.

II. PERIMETRE DU PAPI – LISTE DES COMMUNES

Le périmètre du PAPI Lys 4 correspond au bassin versant de la Lys qui s'aligne sur le périmètre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Lys, tel qu'il a été défini par arrêté préfectoral du 29 mai 1995.

Il est situé dans la région des Hauts-de-France et s'étend, pour partie, sur les départements du Nord (50 communes) et du Pas-de-Calais (172 communes).

Le périmètre comprend 10 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Métropole Européenne de Lille (MEL) ;
- Communauté d'Agglomération de Béthune Bruay Artois Lys Romane (CABBALR) ;
- Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) ;
- Communauté d'Agglomération du Pays de Saint-Omer (CAPSO) ;
- Cœur de Flandres Agglo (CFA) ;
- Communauté de Communes de Flandre Lys (CCFL) ;
- Communauté de Communes du Haut-Pays du Montreuillois (CCHPM) ;
- Communauté de Communes du Pays de Lumbres (CCPL) ;
- TernoisCom (TC) ;
- Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois (CCCA).

L'USAN (Union Syndicale d'Aménagement hydraulique du Nord) est le syndicat mixte qui représente les collectivités Cœur de Flandres Agglo et Communauté de Communes de Flandre Lys.

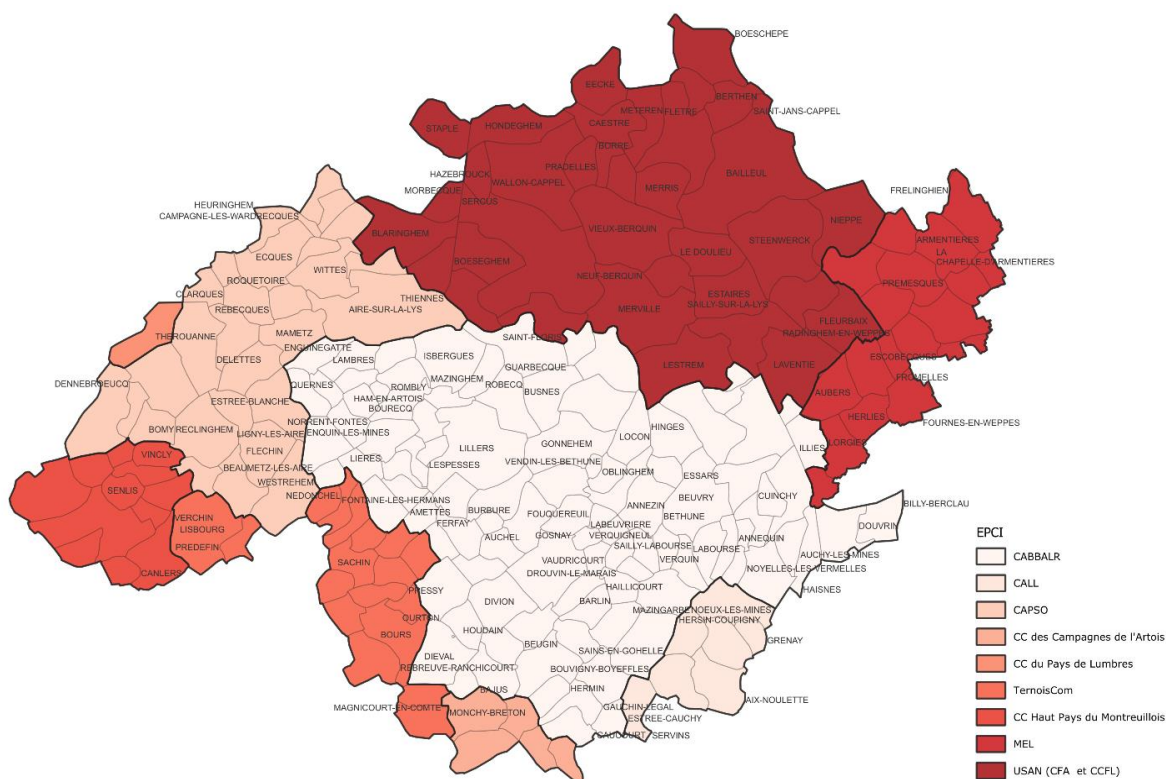


Figure 1 Carte des communes et EPCI Bassin versant de la Lys

Liste des communes :

Code INSEE	Commune
59017	Armentières
59025	Aubers
59043	Bailleul
59051	La Bassée
59073	Berthen
59084	Blaringhem
59086	Boeschepe
59087	Boëseghem
59088	Bois-Grenier
59091	Borre
59120	Caëstre
59143	La Chapelle-d'Armentières
59180	Le Doulieu
59189	Eecke
59195	Englos
59196	Ennetières-en-Weppes
59202	Erquinghem-Lys
59208	Escobecques
59212	Estaires
59237	Flêtre
59250	Fournes-en-Weppes
59252	Frelinghien
59257	Fromelles
59268	La Gorgue
59293	Haverskerque
59295	Hazebrouck
59303	Herlies
59308	Hondeghem
59317	Houplines
59320	Illies
59371	Le Maisnil
59399	Merris
59400	Merville
59401	Méteren
59416	Morbecque
59423	Neuf-Berquin
59431	Nieppe
59457	Pérenchies
59469	Pradelles

Code INSEE	Commune
59470	Prémesques
59487	Radinghem-en-Weppes
59535	Saint-Jans-Cappel
59568	Sercus
59577	Staple
59578	Steenbecque
59581	Steenwerck
59582	Strazeele
59590	Thiennes
59615	Vieux-Berquin
59634	Wallon-Cappel
62014	Aire-sur-la-Lys
62019	Aix-Noulette
62023	Allouagne
62028	Ames
62029	Amettes
62034	Annequin
62035	Annezin
62048	Auchel
62049	Auchy-au-Bois
62051	Auchy-les-Mines
62053	Audincthun
62058	Aumerval
62071	Bailleul-lès-Pernes
62077	Bajus
62083	Barlin
62095	Beaumetz-lès-Aire
62118	Béthonsart
62119	Béthune
62120	Beugin
62126	Beuvry
62132	Billy-Berclau
62141	Blessy
62153	Bomy
62162	Bourecq
62166	Bours
62170	Bouvigny-Boyeffles
62178	Bruay-la-Buissière
62186	Bully-les-Mines
62188	Burbure

Code INSEE	Commune
62190	Busnes
62194	Calonne-Ricouart
62195	Calonne-sur-la-Lys
62197	Camblain-Châtelain
62200	Cambrin
62205	Campagne-lès-Wardrecques
62209	Canlers
62217	Cauchy-à-la-Tour
62218	Caucourt
62221	Chelers
62224	Chocques
62232	La Comté
62246	Coupelle-Neuve
62247	Coupelle-Vieille
62252	La Couture
62254	Coyecques
62262	Cuinchy
62265	Delettes
62267	Dennebroeucq
62269	Diéval
62270	Divion
62271	Dohem
62276	Douvrin
62278	Drouvin-le-Marais
62286	Ecquedecques
62288	Ecques
62295	Enquin-lez-Guinegatte
62304	Erny-Saint-Julien
62310	Essars
62313	Estrée-Blanche
62314	Estrée-Cauchy
62327	Febvin-Palfart
62328	Ferfay
62330	Festubert
62336	Fléchin
62338	Fleurbaix
62340	Floringhem
62344	Fontaine-lès-Hermans
62349	Fouquereuil
62350	Fouquières-lès-Béthune

Code INSEE	Commune
62356	Fresnicourt-le-Dolmen
62362	Fréwillers
62364	Fruges
62366	Gauchin-Légal
62373	Givenchy-lès-la-Bassée
62376	Gonnehem
62377	Gosnay
62386	Grenay
62391	Guarbecque
62400	Haillicourt
62401	Haisnes
62407	Ham-en-Artois
62471	Bellinghem
62441	Hermin
62443	Hersin-Coupigny
62445	Hesdigneul-lès-Béthune
62452	Heuringhem
62453	Hézecques
62454	Hinges
62456	Houchin
62457	Houdain
62473	Isbergues
62479	Labeuvrière
62480	Labourse
62485	Laires
62486	Lambres
62489	Lapugnoy
62491	Laventie
62500	Lespesses
62502	Lestrem
62508	Lières
62509	Liettres
62512	Ligny-lès-Aire
62516	Lillers
62517	Linghem
62519	Lisbourg
62520	Locon
62529	Lorgies
62532	Lozinghem
62533	Lugy

Code INSEE	Commune
62536	Magnicourt-en-Comte
62540	Maisnil-lès-Ruitz
62543	Mametz
62553	Marest
62555	Marles-les-Mines
62562	Matringhem
62563	Mazingarbe
62564	Mazinghem
62565	Mencas
62574	Mingoval
62580	Monchy-Breton
62584	Mont-Bernanchon
62600	Nédon
62601	Nédonchel
62606	Neuve-Chapelle
62620	Norrent-Fontes
62626	Noyelles-lès-Vermelles
62617	Noeux-les-Mines
62632	Oblinghem
62642	Ourton
62652	Pernes
62668	Prédefin
62669	Pressy
62676	Quernes
62681	Quiestède
62684	Racquingham
62685	Radinghem
62691	Saint-Augustin
62693	Rebreuve-Ranchicourt
62696	Reclingham
62701	Rely
62706	Richebourg
62713	Robecq
62720	Rombly
62721	Roquetoire
62727	Ruitz
62732	Sachin
62735	Sailly-Labourse
62736	Sailly-sur-la-Lys
62737	Sains-en-Gohelle

Code INSEE	Commune
62740	Sains-lès-Pernes
62747	Saint-Floris
62750	Saint-Hilaire-Cottes
62770	Saint-Venant
62790	Senlis
62793	Servins
62805	Tangry
62811	Théroutanne
62813	La Thieuloye
62835	Valhuon
62836	Vaudricourt
62841	Vendin-lès-Béthune
62843	Verchin
62846	Vermelles
62847	Verquigneul
62848	Verquin
62851	Vieille-Chapelle
62862	Vincly
62863	Violaines
62875	Wardrecques
62885	Westrehem
62900	Witternesse
62901	Wittes

III. INCIDENCES POTENTIELLES SUR L'ENVIRONNEMENT

Dans le cadre du PAPI Lys 4, les actions relevant des axes 1 à 5 sont des actions non structurantes qui n'auront pas d'impact direct sur l'environnement.

Indirectement, la réduction de la vulnérabilité individuelle des habitations, des entreprises et des exploitations agricoles permet de limiter le risque d'entraînement de substances polluantes vers les milieux naturels, en cas d'inondation, ce qui, d'une part, contribuera autant à la préservation de la santé humaine en limitant les phénomènes d'insalubrité dans les logements atteints par l'inondation et, d'autre part, réduira les atteintes à l'environnement.

À plus long terme, la diffusion d'une culture du risque, couplée à une culture de la préservation des cours d'eau et des milieux aquatiques, sera également un levier en vue d'impliquer tous les acteurs du territoire dans une gestion intégrée de l'eau visant l'atteinte globale des objectifs de réduction des conséquences des inondations, de préservation de la ressource en eau et de qualité des milieux aquatiques. Dans cet état d'esprit, les actions entreprises dans le cadre des axes structurants (axes 6 et 7) auront pour objectif de permettre la réduction du risque inondation sur le territoire, tout en prenant en compte la restauration des milieux aquatiques. Les Solutions Fondées sur la Nature (SfN) seront au centre des réflexions.

Le PAPI Lys 4 est, ainsi, à envisager comme une brique du projet cohérent que constitue la stratégie d'adaptation au changement climatique. Il permettra, en effet, à court terme, de répondre aux besoins urgents de protection des populations (voire même à très court terme pour les travaux de réduction de la vulnérabilité), tout en participant, à moyen et long terme, à l'évolution du bassin versant vers un territoire résilient en matière de cycle de l'eau, de milieux aquatiques et de risque d'inondation, dans le contexte du climat actuel comme dans celui du climat futur.

IV. SOLUTIONS ENVISAGEES

La préservation de l'environnement et des milieux aquatiques est en enjeu crucial qui sera au cœur des réflexions. L'objectif sera de répondre à la réduction du risque inondation, tout en recherchant la meilleure solution pour la préservation des milieux aquatiques et de l'environnement.

Plusieurs actions du PAPI Lys 3 répondant à cet objectif ont déjà été menées. Plus particulièrement, l'étude de requalification des Zones d'Expansion de Crues en Solutions Fondées sur la Nature constitue une étape importante au regard de la volonté d'une approche conjointe de la restauration des milieux naturels et de la réduction du risque d'inondation. Cette démarche de Solutions Fondées sur la Nature sera au cœur du programme d'Etudes Préalables, dans son axe 6.

La convergence entre les différents enjeux, notamment le cycle de l'eau, la préservation des milieux naturels et la gestion des risques sera également au cœur de l'axe 4 qui intègre ces trois thématiques dans l'aménagement des territoires composant le bassin versant de la Lys, pour améliorer leur résilience.

Par ailleurs, en matière d'amélioration de la surveillance et de la gestion de crises, les ateliers de co-construction ont montré la nécessité de renforcer l'efficacité de l'action collective. Le Programme d'Etudes Préalables aura donc pour objet de travailler à la mise en place des partenariats et protocoles, indispensables à l'optimisation de la gestion de crises.

Enfin, les actions non structurantes qui ont fait leurs preuves (sensibilisation et information préventive, appui aux Plans Communaux de Sauvegarde, réduction de la vulnérabilité...) seront maintenues.

V. MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE DU PUBLIC

Dans le cadre des modalités de concertation préalable du public, le SYMSAGEL s'engage à déployer une stratégie de concertation visant à solliciter activement les parties prenantes, tout au long de l'élaboration du futur Programme d'Etudes Préalables au PAPI Lys 4. Cette démarche sera guidée par les valeurs et principes inscrits dans la charte de la participation du public. Les différentes phases de concertation permettront de co-construire la stratégie du futur programme d'actions, d'assurer la pertinence des mesures et d'intégrer les retours d'expérience des événements survenus en novembre 2023 et janvier 2024. Ce processus de co-construction améliorera l'adhésion et l'appropriation des actions par le plus grand nombre, tout en renforçant la transparence des décisions prises.

Un calendrier prévisionnel des événements de concertation du public sera défini dans le Programme d'Etudes Préalables afin d'assurer la participation active des parties prenantes du projet. Plusieurs dispositifs de consultation et de concertation sont envisagés pour permettre d'associer le plus grand nombre d'élus, d'acteurs et d'habitants du territoire :

- Les **comités techniques et de pilotage**, planifiés tout au long du programme, seront des moments clés d'échanges et de participation des élus et des acteurs. Ces instances seront l'occasion de mesurer la pertinence des actions et de les ajuster aux besoins du territoire et en fonction des événements. Trois comités techniques et trois comités de pilotage sont planifiés tous les ans, en continuité du PAPI 3.
- Des **ateliers de travail collaboratif** avec les **acteurs techniques et les élus** seront organisés pour la définition de la stratégie du programme et des futures actions. A ce jour, six ateliers de co-construction ont déjà été organisés, dans la période de juin à août 2024, avec les élus du territoire, les référents des EPCI du territoire, les Voies Navigables de France, la Région Hauts de France, la DDTM 62, l'Agence de l'Eau, le CEPRI... D'autres sessions d'échanges ou d'ateliers de travail avec les élus et les acteurs pourront être envisagés. Leur format sera présenté dans le Programme d'Etudes Préalables.



Figure 2 Atelier collaboratif du 16 Juillet 2024



Figure 3 Atelier collaboratif du 16 Juillet 2024

- Des **entretiens bilatéraux** sont envisagés auprès de certaines communes afin d'échanger sur des projets bien précis les concernant.

- Des **ateliers de travail collaboratif** avec les **habitants du territoire**. Ces ateliers thématiques permettront de solliciter les habitants et de permettre une meilleure appropriation. Le contenu et la forme de ces ateliers seront précisés dans le Programme d'Etudes Préalables.
- Dans le cadre du dispositif MIRAPI « Mieux Reconstruire APrès les Inondations », des **entretiens** sont réalisés avec les habitants, par le biais de **diagnostics de vulnérabilité**. A ce jour, ce dispositif a permis de rencontrer plus de 600 locataires ou propriétaires d'habitations touchées par les derniers événements et de nombreux diagnostics seront réalisés, dans l'objectif d'accompagner les habitants dans la prévention des inondations. Ce premier contact pourra servir de base à des échanges ultérieurs.
- Des **réunions publiques d'informations** auprès des habitants seront susceptibles d'être réalisées afin de les informer de l'avancée du programme.
- Des **enquêtes en ligne** seront régulièrement organisées afin de recueillir les avis et les retours des élus, des acteurs et des habitants. Un questionnaire, distribué à la suite des ateliers de co-construction qui se sont déroulés de juin à août 2024 avec les élus et les acteurs, a été diffusé.



Elaboration des suites du PAPI Lys

Le SYMSAGEL est en phase de construction du Programme d'Etudes Préalables (PEP) au prochain Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) du bassin versant de la Lys. Notre objectif est d'impliquer un maximum d'acteurs pour élaborer ce programme afin de recenser les besoins de chacun et de mieux communiquer ensemble sur le sujet.

À travers ce questionnaire, nous souhaitons solliciter les élus concernant les actions existantes du PAPI 3 à pérenniser et de proposer d'autres actions à envisager et à mettre en place dans le prochain PAPI.

sarah.vanneste62@gmail.com [Changer de compte](#)

Non partagé

* Indique une question obligatoire

Quel est votre nom ? *

Votre réponse

Vous êtes un élu de la commune de : *

Votre réponse

Figure 4 Questionnaire à destination des élus

- Des registres de concertation seront accessibles dans les mairies concernées, le cas échéant.

S'agissant des modalités d'information tout au long du projet, les informations seront accessibles sur le site internet du SYMSAGEL. Les actualités, liées au projet et aux actions entreprises dans le cadre de

ce programme, seront également disponibles sur la page Facebook INFOLYS, vecteur clef de la communication du Syndicat.



Les communes du territoire auront à disposition, le cas échéant, les documents et les avis de concertation destinés à informer leurs administrés de l'avancée du projet.

Enfin, conformément aux articles L.121-18 et R.121-25 du Code de l'Environnement, la présente déclaration d'intention sera publiée sur le site internet du SYMSAGEL afin de porter à la connaissance du public l'engagement du Syndicat dans la démarche de labellisation du PAPI Lys 4.